



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
01.03.2007
Date de la convocation des conseillers :
01.03.2007
point de l'ordre du jour no:
08

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 9 mars 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Biever, secrétaire adjoint.
Absents : Maroldt, Hoffmann, Roller, Wohlfarth, Clement, secrétaire communal.

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration concernant le service d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes (Foyer de Nuit à Esch-sur-Alzette)

Vu la convention du 15 janvier 2007 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration relative aux services d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 09/03/2007
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre